

Annexe 3 CCT

REMUNERATION MINIMALE DES APPRENTIS DANS LE DOMAINE AUTOMOBILE 2025

(sans modification depuis le 01.06.2015)

P E R S O N N E L D ' A T E L I E R	CHF
1. Mécatronicien-ne d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année.....	500.--
b) Deuxième année.....	900.--
c) Troisième année.....	1'300.--
d) Quatrième année (y compris Matu Pro).....	1'700.--
2. Mécanicien- ne en maintenance d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année.....	450.--
b) Deuxième année.....	800.--
c) Troisième année.....	1'150.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien.....	1'500.--
e) Quatrième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien.....	1'800.--
3. Assistant- e en maintenance d'automobiles « Attestation de Formation Professionnelle »	
a) Première année.....	350.--
b) Deuxième année.....	650.--
c) Deuxième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	800.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	1'150.--
M A G A S I N I E R S	
4. Gestionnaire du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année.....	750.—
b) Deuxième année.....	950.—
c) Troisième année.....	1'100.--
5. Assistant du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année.....	700.--
b) Deuxième année.....	900.--

Toutes les rémunérations sont exprimées en 13 mensualités.